

PROGRAMME

ENGAGEMENT

CITOYEN

IMPLIQUE-  
TOI

C'est LOJIQ!

Michaël Giguère

Tu vois loin ? Vas-y ! >>> [lojiq.org](http://lojiq.org)

Québec 

## Programme Engagement citoyen

Le programme Engagement citoyen favorise l'implication sociale des **jeunes adultes déjà engagés ou souhaitant s'engager** dans un projet citoyen. LOJIQ offre un accompagnement et un soutien financier pour la réalisation de projets impliquant une mobilité au Québec, au Canada ou à l'international.

### Tu veux?

- Contribuer à l'engagement social et communautaire
- Favoriser le développement durable
- Réaliser un projet de volontariat
- Soutenir une cause qui te tient à cœur
- Promouvoir les valeurs d'équité et de solidarité
- Sensibiliser et éduquer le grand public sur des enjeux sociétaux
- Aider les personnes sous représentées, marginalisées ou en difficulté
- Réaliser un séjour thématique

Ce programme se divise en 2 volets :

- **Action citoyenne**
- **Québec Volontaire**

### Soutien financier

Tous les projets acceptés font l'objet de conditions de financement touchant le **transport** des participants. Ce mode de financement tient compte de la destination du projet.

Pour connaître le financement relatif au **transport**, consulte la section *Zones géographiques*.

**Tu habites en région éloignée au Québec?** Tu pourrais recevoir une indemnité de transport additionnelle. Consulte la section *Appui supplémentaire pour les participants des régions éloignées des grands centres urbains*.

Il est **obligatoire** de signer la convention avant ton départ du Québec pour être admissible au soutien financier. **Si cette condition n'est pas respectée, ton projet sera annulé par LOJIQ.**

### Transport terrestre

Pour les projets utilisant **exclusivement** un moyen de transport terrestre pour la réalisation de leur mobilité **au Québec**, un **remboursement de 0,36\$ par km** est accordé sur présentation d'une pièce justificative en fonction du moyen de transport utilisé.

Pour les projets utilisant **exclusivement** un moyen de transport terrestre pour la réalisation de leur mobilité **au Canada ou aux États-Unis**, un **montant forfaitaire** est accordé sur présentation d'une pièce justificative en fonction du moyen de transport utilisé.

- **Déplacement en voiture** : Une preuve de l'utilisation d'une voiture (facture d'essence) pour se rendre sur le lieu de réalisation du projet

- **Déplacement en covoiturage** : Une preuve de l'utilisation d'un service de covoiturage (AmigoExpress) ou une facture d'hôtel ou de restaurant du lieu du projet
- **Déplacement en bus** : Une preuve de paiement d'un titre de transport **aller-retour**
- **Déplacement en train** : Une preuve de paiement d'un titre de transport **aller-retour** en classe économique

Ces documents doivent être déposés sur le portail à l'intérieur des deux semaines suivant la fin du projet. Si cette condition n'est pas respectée, le projet sera considéré comme annulé.

Pour connaître le financement relatif au **transport terrestre**, consulte la section *Zones géographiques*.

## Transport en avion

Pour les projets utilisant un moyen de transport aérien pour la réalisation de leur mobilité, un **montant forfaitaire** ou **65% du coût du billet d'avion** jusqu'à un montant maximum établi en fonction de la destination est accordé sur présentation d'un titre de transport **aller-retour en classe économique au départ des aéroports de Montréal ou de Québec**. Quelques exceptions peuvent être acceptées pour les aéroports de proximité. Vérifie les possibilités en nous contactant.

Les autres frais de transport local au Québec ou à l'étranger (autobus, train, bateau) pour se rendre à l'aéroport ou à la destination finale du lieu de réalisation du projet **ne sont pas remboursés par LOJIQ**. Si ces conditions ne sont pas respectées, tu devras modifier ton billet d'avion à tes frais, sous peine de voir ton projet annulé par LOJIQ.

Pour connaître le financement relatif au **transport aérien**, consulte la section *Zones géographiques*.

## Soutien financier spécifique à Québec Volontaire

Les participants de Québec Volontaire bénéficient de la contribution suivante :

1. Le **remboursement du coût du billet d'avion** jusqu'à un montant maximal établi en fonction de la destination
2. Un **per diem de 50\$ par jour** pour couvrir une partie des dépenses associées à l'hébergement et aux repas pour la durée du projet de mobilité
3. Un **montant forfaitaire de 140\$** par participant, s'il y a lieu, afin de couvrir les frais liés au passeport\* pour les projets se réalisant à l'extérieur du Canada
4. Un **montant pouvant atteindre un maximum entre 250\$ et 450\$** par participant, s'il y a lieu et selon la destination, afin de couvrir les frais des vaccins\* pour les projets se réalisant à l'extérieur du Canada et des États-Unis
5. Un **montant forfaitaire** par participant, établi selon la durée du projet afin de couvrir les frais d'une assurance voyage/soins médicaux d'urgence\*\* pour les projets se réalisant à l'extérieur du Québec

\* Sur présentation de pièces justificatives

\*\* Sans présentation de pièces justificatives

[Consulte la grille forfaitaire pour les projets de Persévérance scolaire, Groupes d'insertion et Québec Volontaire](#)

## Zones géographiques

Tous les territoires couverts par LOJIQ font l'objet d'une veille ayant trait à la sécurité des personnes, en tenant compte de considérations politiques, climatiques ou naturelles. En respectant les avertissements officiels émis par Affaires mondiales Canada, LOJIQ refusera, suspendra ou annulera les projets devant se dérouler dans un pays ou une région visée par un avis de sécurité de niveau d'alerte trois et quatre.

### Zone 1A - Québec

Pour les projets réalisés **au Québec** : LOJIQ accorde un remboursement de **0,36 \$ par km**.

- **Entre 200 et 348 km\* (aller-retour)** : Contribution de **125 \$** peu importe le moyen de transport.
- **À partir de 349 km\* (aller-retour)** : Contribution de **0,36 \$ par km** peu importe le moyen de transport.

Pour les **Îles-de-la-Madeleine**, la contribution de LOJIQ est établie selon le kilométrage parcouru + **125 \$** pour le transfert en bateau **aller-retour**.

Pour les lieux **non-atteignables par voiture** – généralement au nord du 55e parallèle – LOJIQ rembourse **65 % du billet d'avion jusqu'à concurrence de 1 500 \$**.

*\* Calculé à l'aide de Google Maps. Devant plusieurs options, seulement l'itinéraire le plus court est accepté. Il doit y avoir une distance minimale de **100 km\* (aller simple)** entre le lieu de résidence et le lieu de réalisation du projet.*

### ZONE 1B – Provinces canadiennes limitrophes du Québec

Pour les projets réalisés dans **les provinces canadiennes limitrophes du Québec** : LOJIQ accorde un montant forfaitaire de **350 \$** peu importe le moyen de transport utilisé.

Ontario, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse et Île-du-Prince-Édouard.

### ZONE 1C – Autres provinces canadiennes

Pour les projets réalisés dans **les autres provinces canadiennes** : LOJIQ assume **65 % du coût du transport aérien** jusqu'à concurrence de **550 \$**. Pour le déplacement terrestre, LOJIQ accorde un montant forfaitaire de **350 \$**.

Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Colombie-Britannique et Terre-Neuve-et-Labrador.

### ZONE 1D – Yukon et Territoires du Nord-Ouest

Pour les projets réalisés **au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest** : LOJIQ assume **65 % du coût du transport aérien** jusqu'à concurrence de **850 \$**. Pour le déplacement terrestre, LOJIQ accorde un montant forfaitaire de **350 \$**.

### ZONE 1E – Nunavut

Pour les projets réalisés **au Nunavut** : LOJIQ assume **65 % du coût du transport aérien** jusqu'à concurrence de **1 650 \$**. Pour le déplacement terrestre, LOJIQ accorde un montant forfaitaire de **350 \$**.

### **Zone 2A – États-Unis (11 États limitrophes)**

Pour les projets réalisés dans **les États limitrophes du Québec** : LOJIQ accorde un montant forfaitaire de **350 \$** peu importe le moyen de transport utilisé.

Connecticut, Delaware, Maine, Maryland, Massachusetts, New Hampshire, New Jersey, New York, Pennsylvanie, Rhode Island, Vermont et Washington (District de Columbia).

### **Zone 2B – États-Unis (38 autres États sauf Hawaii)**

Pour les projets réalisés dans **les 38 autres États (sauf Hawaii)** : LOJIQ assume **65 % du coût du transport aérien** jusqu'à concurrence de **550 \$**. Pour le déplacement terrestre, LOJIQ accorde un montant forfaitaire de **350 \$**.

Alabama, Alaska, Arizona, Arkansas, Californie, Caroline du Nord, Caroline du Sud, Colorado, Dakota du Nord, Dakota du Sud, Floride, Géorgie, Idaho, Illinois, Indiana, Iowa, Kansas, Kentucky, Louisiane, Michigan, Minnesota, Mississippi, Missouri, Montana, Nebraska, Nevada, Nouveau-Mexique, Ohio, Oklahoma, Oregon, Tennessee, Texas, Utah, Virginie, Virginie-Occidentale, Washington, Wisconsin et Wyoming.

### **Zone 3A – Mexique et les Caraïbes**

Pour les projets réalisés **au Mexique et dans les Caraïbes** : LOJIQ assume **65 % du coût du transport aérien** jusqu'à concurrence de **550 \$**. Pour tous les autres moyens de transport, LOJIQ accorde un montant forfaitaire de **350 \$**.

Mexique, Antigua-et-Barbuda, Antilles néerlandaises, Bahamas, Barbade, Cuba, Dominique, Grenade, Haïti, Îles vierges britanniques, Jamaïque, Puerto Rico, République-Dominicaine, Sainte-Lucie et Trinité-et-Tobago.

### **ZONE 3B – Amérique centrale**

Pour les projets réalisés **en Amérique centrale** : LOJIQ assume **65 % du coût du transport aérien** jusqu'à concurrence de **750 \$**.

Bélize, Costa Rica, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama et Salvador.

### **ZONE 3C – Amérique du Sud**

Pour les projets réalisés **en Amérique du Sud** : LOJIQ assume **65 % du coût du transport aérien** jusqu'à concurrence de **1 150 \$**.

Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Équateur, Guyana, Guyane française, Paraguay, Pérou, Suriname, Uruguay et Venezuela.

### **Zone 4A – France, Wallonie-Bruxelles et Europe de l'Ouest**

Pour les projets réalisés **en France, en Wallonie-Bruxelles et dans l'Europe de l'Ouest** : LOJIQ assume **65 % du coût du transport aérien** jusqu'à concurrence de **750 \$**.

France (incluant la Martinique, Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Saint-Pierre-et-Miquelon), Wallonie-Bruxelles, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne (incluant



les Îles Baléares et excluant les Îles Canaries), Irlande, Italie, Liechtenstein, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Royaume-Uni, Suède et Suisse.

#### **Zone 4B – Europe de l’Est et du Nord**

Pour les projets réalisés **dans l’Europe de l’Est et du Nord** : LOJIQ assume **65 % du coût du transport aérien** jusqu’à concurrence de **1 050 \$**.

Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Estonie, Finlande, Géorgie, Grèce, Groenland, Hongrie, Îles Féroé, Islande, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Macédoine du Nord, Moldavie, Monténégro, République tchèque, Roumanie, Russie (partie européenne à l’ouest des monts Oural), Serbie, Slovaquie, Slovénie, Turquie et Ukraine.

#### **Zone 5A – Afrique du Nord**

Pour les projets réalisés **en Afrique du Nord** : LOJIQ assume **65 % du coût du transport aérien** jusqu’à concurrence de **1 050 \$**.

Algérie, Égypte, Îles Canaries, Libye, Maroc et Tunisie.

#### **Zone 5B – Afrique de l’Est, de l’Ouest et du Sud**

Pour les projets réalisés **en Afrique de l’Est, de l’Ouest et du Sud** : LOJIQ assume **65 % du coût du transport aérien** jusqu’à concurrence de **1 300 \$**.

Afrique du Sud, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Comores, Côte-d’Ivoire, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Guinée Équatoriale, Île de la Réunion, Kenya, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Mauritanie, Mayotte, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, République Centre-Afrique, République Démocratique du Congo, République du Congo (Zaïre), Rwanda, São Tomé et Príncipe, Sierra Leone, Seychelles, Sénégal, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Zambie et Zimbabwe.

#### **Zone 6A – Asie**

Pour les projets réalisés **en Asie** : LOJIQ assume **65 % du coût du transport aérien** jusqu’à concurrence de **1 250 \$**.

Bangladesh, Bhoutan, Brunei, Chine, Cambodge, Corée du Nord, Corée du Sud, Hawaï, Inde, Indonésie, Japon, Laos, Malaisie, Myanmar, Philippines, Macao, Maldives, Mongolie, Népal, Pakistan, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande, Vietnam et Russie (partie asiatique à l’est des monts Oural).

#### **Zone 6B – Moyen-Orient**

Pour les projets réalisés **au Moyen-Orient** : LOJIQ assume **65 % du coût du transport aérien** jusqu’à concurrence de **1 350 \$**.

Afghanistan, Arabie Saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Iran, Iraq, Israël, Jordanie, Kazakhstan, Kirghizistan, Koweït, Liban, Oman, Ouzbékistan, Qatar, Syrie, Tadjikistan, Turkménistan et Yémen.

## Zone 6C – Océanie et Pacifique du Sud

Pour les projets réalisés en Océanie et dans le Pacifique Sud : LOJIQ assume 65 % du coût du transport aérien jusqu'à concurrence de 1 350 \$.

Australie, Fidji, Guam, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Micronésie, Nauru, Nioué, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Polynésie française, Samoa, Timor-Leste, Tokélaou, Tonga, Tuvalu, Vanuatu et Wallis-et-Futuna.

## Appui supplémentaire pour les participants des régions éloignées des grands centres urbains

Pour les projets réalisés à l'extérieur du Québec, LOJIQ accorde un soutien financier supplémentaire aux participants en provenance des six régions du Québec les plus éloignées des grands centres urbains afin de faciliter leur accès à la mobilité.

Région de provenance du participant	Montant forfaitaire
Abitibi-Témiscamingue	250 \$
Bas-Saint-Laurent	210 \$
Côte-Nord	425 \$
Gaspésie	300 \$
Îles-de-la-Madeleine	550 \$
Nord-du-Québec	550 \$
Saguenay – Lac-Saint-Jean	230 \$

Cette contribution n'est pas accordée aux participants de la région de L'Abitibi-Témiscamingue se rendant en Ontario, ni pour les participants de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et du Bas-Saint-Laurent se rendant dans les provinces de l'Atlantique (Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard).

## Assurance voyage et soins médicaux d'urgence

Tous les participants dont le projet est réalisé à l'extérieur du Québec, ainsi que tous les jeunes participants accueillis au Québec doivent **obligatoirement** détenir une assurance voyage/soins médicaux d'urgence, adaptée à la nature du projet, couvrant **la durée de leur séjour**. Une confirmation sera demandée lors de l'étape de la signature électronique de la convention.

## Assurance responsabilité civile offerte par LOJIQ

Tous les participants sont automatiquement couverts par l'assurance responsabilité civile jusqu'à hauteur de **2 000 000 \$** (dommages matériels et corporels) pour la durée du projet approuvée par LOJIQ.

**Il est obligatoire de signer la convention avant ton départ du Québec pour être admissible au soutien financier. Si cette condition n'est pas respectée, ton projet sera annulé par LOJIQ.**

## ... et des services d'accompagnement

Tous les participants bénéficient d'un accompagnement et des services-conseils de la part du personnel de LOJIQ : une équipe d'experts en mobilité avec une expérience de **plus de 50 ans**.

## Cultures et langues autochtones

Si tu appartiens à la communauté inuite ou à une des Premières Nations du Québec et tu es porteur d'un **projet artistique, culturel** ou valorisant la culture comme levier d'**engagement social**, tu pourrais bénéficier d'un appui financier bonifié avec l'Initiative Cultures et langues autochtones.

Valide seulement pour le volet **Action citoyenne**.

## Lutte contre les changements climatiques

**Ton projet contribue également à la lutte contre les changements climatiques?** Celui-ci pourrait bénéficier d'un soutien financier supplémentaire avec l'Initiative jeunesse de lutte contre les changements climatiques.

Par ailleurs, si tu es **résident d'un pays francophone vulnérable aux changements climatiques** (prioritairement d'Afrique subsaharienne, d'Afrique du Nord ou des Antilles), tu pourrais bénéficier d'un soutien dans le cadre de cette initiative.

Valide seulement pour le volet **Action citoyenne**.

## Fondation LOJIQ

Si ton projet est accepté, tu devras **devenir membre** de la Fondation LOJIQ pour bénéficier du soutien de LOJIQ. L'adhésion te permet de soutenir les actions de LOJIQ et te procure de nombreux avantages auprès de nos partenaires.

## Service d'assistance technique

Du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h à 17h, tu peux communiquer avec notre préposée aux renseignements au numéro de téléphone sans frais : 1-800-465-4255.

En dehors de ces heures, tu peux laisser un message sur la boîte vocale ou envoyer un courriel à [info@lojiq.org](mailto:info@lojiq.org). Un membre de notre équipe communiquera avec toi dans les meilleurs délais.

## Volet Action citoyenne

Le volet Action citoyenne vise à encourager la participation citoyenne des **jeunes adultes** âgés de 18 à 35 ans. Avec le soutien de LOJIQ, tu pourras t'engager pour une cause ou auprès d'un organisme et améliorer ta compréhension des enjeux sociétaux.

## Tu veux?

- Soutenir une cause à impact social ou porteuse de changement
- Favoriser le développement durable
- Faire la promotion des valeurs d'équité et de solidarité
- Dénoncer des injustices ou des inégalités
- Sensibiliser et éduquer le grand public sur des enjeux sociétaux
- Aider les personnes sous représentées, marginalisées ou en difficulté



## Pour qui?

- Tu as entre 18 et 35 ans
- Tu possèdes la citoyenneté canadienne ou tu es résident permanent<sup>1</sup> et tu habites au Québec<sup>2</sup>
- Tu détiens une carte d'assurance maladie du Québec (RAMQ) valide
- Tu es **engagé** pour une cause ou auprès d'un organisme à vocation sociale ou tu **démontres un intérêt** à participer à un projet citoyen

<sup>1</sup> Carte valide au moment du dépôt du projet et pour toute la durée du séjour.

<sup>2</sup> Résider au Québec depuis au moins un an si le projet est réalisé à l'international.

## Admissibilité des anciens participants

Il est possible pour les anciens participants de déposer jusqu'à 10 projets<sup>3</sup> avec LOJIQ :

- 3 au Québec
- 3 au Canada
- 4 à l'international

Toutefois, les conditions suivantes doivent être respectées :

- Avoir complété et transmis ton questionnaire d'évaluation au terme de chacun de tes projets réalisés précédemment
- Démontrer qu'il y a une progression dans ta démarche personnelle et professionnelle

<sup>3</sup> LOJIQ se réserve le droit de privilégier une première participation en fonction des ressources budgétaires disponibles.

## Ne sont pas admissibles...

- Les projets étudiants réalisés **dans le cadre de la formation académique**
- Les projets déposés par des **organismes de coopération internationale** sauf si ceux-ci le sont dans le cadre d'évènements citoyens d'envergure où ces organismes sont éventuellement considérés comme partenaires et non comme organisateurs principaux (par exemple COP, Forum Social Mondial, etc.)
- Les projets d'**aide humanitaire** (une aide d'urgence et ponctuelle mise en place lors d'une situation de crise exceptionnelle ou de catastrophe naturelle.)

## Où?

Ton projet peut être réalisé au Québec<sup>4</sup>, au Canada ou à l'international.

<sup>4</sup> La distance minimale est de **100 km** (aller simple) entre ton lieu de résidence et le lieu de réalisation de ton projet.

## LOJIQ peut t'offrir...

### Pour ton projet :

- Un accompagnement et des services-conseils
- Un **montant forfaitaire** ou **65 % du coût du transport aérien en classe économique** jusqu'à concurrence d'un montant déterminé selon la destination de ton séjour (*Voir la section Zones géographiques*)
- Un soutien financier complémentaire pour certains projets

### Pour nos projets clés en main :

- Une indemnité forfaitaire ou un appui financier bonifié pour les frais de transport et de séjour
- Le développement d'un réseau de contacts
- Un accompagnement et des services-conseils

### Valable en tout temps :

- Une assurance responsabilité civile<sup>5</sup>
- Une possibilité d'indemnité de transport additionnelle si tu habites en région éloignée au Québec<sup>6</sup>

<sup>5</sup> Tous les participants sont automatiquement couverts par l'assurance responsabilité civile jusqu'à hauteur de **2 000 000 \$** (dommages matériels et corporels) pour la durée du projet approuvée par LOJIQ.

Il est **obligatoire** de signer la convention **avant ton départ** du Québec pour recevoir cette assurance.

<sup>6</sup> Pour les projets réalisés à l'**extérieur du Québec**, LOJIQ accorde un soutien financier supplémentaire aux participants en provenance des six régions du Québec les plus éloignées des grands centres urbains afin de faciliter leur accès à la mobilité.

Région de provenance du participant	Montant forfaitaire
Abitibi-Témiscamingue	250 \$
Bas-Saint-Laurent	210 \$
Côte-Nord	425 \$
Gaspésie	300 \$
Îles-de-la-Madeleine	550 \$
Nord-du-Québec	550 \$
Saguenay – Lac-Saint-Jean	230 \$

Cette contribution n'est pas accordée aux participants de la région de L'Abitibi-Témiscamingue se rendant en Ontario, ni pour les participants de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et du Bas-Saint-Laurent se rendant dans les provinces de l'Atlantique (Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard).

## Documents requis

Voici les documents à fournir sur le portail pour l'analyse de ton dossier :

- Un curriculum vitae
- Un programme de séjour
- Une confirmation du milieu d'accueil ou une preuve d'inscription (s'il s'agit d'un événement)
- Une [planification budgétaire](#) liée à la réalisation de ton projet (revenus et dépenses)
- Si tu es déjà engagé au Québec** : Une lettre d'appui d'un organisme québécois qui atteste de ton engagement citoyen ou une description de ton organisme
- Si tu n'es pas encore engagé au Québec** : Une lettre exposant tes motivations et objectifs en lien avec ce projet ainsi que les retombées anticipées sur ton futur engagement citoyen à la suite de la réalisation du projet.

Prends note que plusieurs documents administratifs (billets d'avion, factures, etc.) te seront demandés si ton projet est accepté.

**Tu n'as pas encore tous les documents requis?** Il est possible de déposer ton projet pour respecter les délais. Toutefois, en cas de contingentement, les dossiers les plus complets seront avantagés.

## Dates de dépôt

En raison de la situation exceptionnelle liée à la COVID-19, les [dates de dépôts](#) peuvent être modifiées régulièrement. Par conséquent, nous vous prions de les consulter en ligne afin d'avoir une information à jour. *La direction se réserve le droit de modifier les dates de dépôt en tout temps.*

**ATTENTION!** Pour les projets acceptés avec un départ **après le 1<sup>er</sup> avril**, les billets d'avion doivent afficher une date de départ postérieure au 1<sup>er</sup> avril. **Tous les projets qui ne respecteront pas cette condition se verront annulés par LOJIQ.**

## Dépôt d'un projet hors délai

**Tu n'es pas en mesure de respecter ces périodes de dépôt?** Il est possible de proposer un projet hors délai dans le cadre de ce programme, à condition d'acheminer **un dossier complet** au minimum **20 jours ouvrables** avant le départ.

Pour les projets nécessitant **un visa**, les délais d'obtention dudit visa doivent être pris en considération.

*Les projets hors délais seront considérés en fonction des ressources budgétaires disponibles.*

## Comment déposer mon dossier?

- 1- Crée ton compte sur le portail LOJIQ (ou connecte-toi si tu possèdes déjà un compte)
- 2- Remplis le formulaire du projet et inscris ton nom d'utilisateur pour déposer ton formulaire
- 3- Joins tous les documents requis sous l'onglet *Documents joints*
- 4- Remplis la fiche de candidature sous l'onglet *Votre candidature* si tu prends part au projet en tant que participant et joins tous les documents requis sous l'onglet *Documents joints*
- 5- Invite les autres participants sous l'onglet *Invitation(s) de participant(s)* si d'autres participants prennent part au projet

Les participants peuvent aussi postuler à nos projets clés en main élaborés avec la collaboration de nos partenaires.

## Volet Québec Volontaire

Québec Volontaire s'adresse aux **jeunes adultes** âgés de 18 à 35 ans **qui souhaitent approfondir leurs compétences citoyennes à travers un projet d'intérêt collectif**. LOJIQ offre un accompagnement et un soutien financier pour la réalisation de projets de volontariat impliquant une mobilité au Québec, au Canada ou à l'international.

Les projets déposés dans le cadre de Québec Volontaire doivent **obligatoirement** être encadrés par un organisme à but non lucratif, une coopérative, une municipalité ou une instance municipale, un organisme du réseau de l'éducation ou du réseau de la santé et des services sociaux, un Conseil de bande ou par toute autre structure pouvant intervenir dans l'envoi ou l'accueil de volontaires et dont le projet correspond aux critères d'admissibilité du programme Québec Volontaire. Les entreprises à but lucratif ne sont pas admissibles. **Il est de ta responsabilité de trouver un organisme d'accueil.**

## Tu veux?

- Contribuer à l'engagement social et communautaire
- Participer à un projet d'intérêt collectif
- Soutenir la consommation locale et responsable
- Favoriser le développement durable
- Animer des ateliers avec des personnes marginalisées ou en difficulté
- T'impliquer pour une cause à impact social ou environnemental

## Pour qui?

- Tu as entre 18 et 35 ans
- Tu possèdes la citoyenneté canadienne ou tu es résident permanent<sup>1</sup> et tu habites au Québec<sup>2</sup>
- Tu détiens une carte d'assurance maladie du Québec (RAMQ) valide
- Tu es **motivé!**

Québec Volontaire est **accessible à tous**. Les projets de volontariat n'exigent pas d'expérience professionnelle ou de formation particulière.

<sup>1</sup> Carte valide au moment du dépôt du projet et pour toute la durée du séjour.

<sup>2</sup> Résider au Québec depuis au moins un an si le projet est réalisé à l'international.

### Admissibilité des anciens participants

Deux participations **au Québec** et une participation **au Canada ou à l'international** est possible dans ce volet. Toutefois, il est possible pour les anciens participants de déposer jusqu'à 10 projets<sup>3</sup> avec LOJIQ :

- 3 au Québec
- 3 au Canada
- 4 à l'international

Les conditions suivantes doivent être respectées :

- Avoir complété et transmis ton questionnaire d'évaluation au terme de chacun de tes projets réalisés précédemment
- Démontrer qu'il y a une progression dans ta démarche personnelle et professionnelle

<sup>3</sup> LOJIQ se réserve le droit de privilégier une première participation en fonction des ressources budgétaires disponibles.

### Ne sont pas admissibles...

- Contrats de travail
- Stages et projets étudiants dans le cadre de la formation académique
- Projets récréatifs, touristiques ou linguistiques
- Projets faisant la promotion partisane d'opinions politiques ou religieuses
- Projets d'aide humanitaire (une aide d'urgence et ponctuelle mise en place lors d'une situation de crise exceptionnelle ou de catastrophe naturelle.)

## Où?

Ton projet peut être réalisé au Québec<sup>4</sup>, au Canada ou à l'international.

<sup>4</sup> La distance minimale est de **100 km** (aller simple) entre ton lieu de résidence et le lieu de réalisation de ton projet.

## Durée d'un projet de volontariat

- 1 à 6 mois<sup>5</sup> pour les projets au Québec et au Canada
- 1 à 3 mois<sup>5</sup> pour les projets à l'international
- 25 à 30<sup>6</sup> heures par semaine pour toutes les destinations

**La durée du séjour exclut la formation prédépart<sup>7</sup> et le suivi au retour.**

<sup>5</sup> Dans certains cas, il est possible de réaliser un projet de 3 semaines selon le profil des volontaires.

<sup>6</sup> Il est possible de comptabiliser 5 heures d'activités par semaine qui, sans faire partie du projet en tant que tel, contribuent à l'engagement citoyen des volontaires sur une thématique liée au projet (rencontres avec des organismes, formation complémentaire, etc.). Les activités touristiques et linguistiques ne sont toutefois pas admissibles.

<sup>7</sup> Une formation prédépart est offerte par LOJIQ en collaboration avec **Connexion justice sociale** et **Aléas** à 4 dates fixes au cours de l'année. Les dates et les détails de ces formations seront communiqués aux volontaires une fois leurs candidatures acceptées. Cette formation n'est pas obligatoire, mais elle est fortement recommandée.

## LOJIQ peut t'offrir...

### Pour ton projet :

- Un accompagnement et des services-conseils
- Une formation prédépart
- Un **montant forfaitaire** ou le **remboursement du coût du transport aérien en classe économique** jusqu'à concurrence d'un montant déterminé selon la destination de ton séjour (*Voir la section Zones géographiques*)
- Un montant forfaitaire de **140 \$** (s'il y a lieu) afin de couvrir les frais liés au passeport
- Un **montant forfaitaire** par participant, établi selon la durée du projet afin de couvrir les frais d'une assurance voyage/soins médicaux d'urgence pour les projets se réalisant à l'extérieur du Québec
- Un **montant pouvant atteindre un maximum entre 250 \$ et 450 \$** (s'il y a lieu) selon la destination de ton séjour afin de couvrir les frais liés aux vaccins<sup>8</sup>
- Un **per diem de 50 \$ par jour** pour les dépenses liées à ton hébergement et tes repas

### Valable en tout temps :

- Une assurance responsabilité civile<sup>9</sup>
- Une couverture CNESST pour la durée du projet
- Une possibilité d'indemnité de transport additionnelle si tu habites en région éloignée au Québec<sup>10</sup>

<sup>8</sup> Il n'y a pas de contribution pour les projets réalisés au Québec, au Canada, aux États-Unis et en Europe. Un montant pouvant atteindre un maximum de 250 \$ couvrant les frais des vaccins, s'il y a lieu, est toutefois accordée pour les Antilles françaises (zone 4A) : Martinique, Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy.

[Consulte la grille forfaitaire pour connaître tous les détails](#)

<sup>9</sup> Tous les participants sont automatiquement couverts par l'assurance responsabilité civile jusqu'à hauteur de **2 000 000 \$** (dommages matériels et corporels) pour la durée du projet approuvée par LOJIQ.

Il est **obligatoire** de signer la convention **avant ton départ** du Québec pour recevoir cette assurance.

<sup>10</sup> Pour les projets réalisés à l'**extérieur du Québec**, LOJIQ accorde un soutien financier supplémentaire aux participants en provenance des six régions du Québec les plus éloignées des grands centres urbains afin de faciliter leur accès à la mobilité.

Région de provenance du participant	Montant forfaitaire
Abitibi-Témiscamingue	250 \$
Bas-Saint-Laurent	210 \$
Côte-Nord	425 \$
Gaspésie	300 \$
Îles-de-la-Madeleine	550 \$
Nord-du-Québec	550 \$
Saguenay – Lac-Saint-Jean	230 \$

Cette contribution n'est pas accordée aux participants de la région de L'Abitibi-Témiscamingue se rendant en Ontario, ni pour les participants de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et du Bas-Saint-Laurent se rendant dans les provinces de l'Atlantique (Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard).

## Documents requis

Voici le document à fournir sur le portail pour l'analyse de ton dossier :

- Un [formulaire de motivation](#) complété par chaque candidat.

Prends note que plusieurs documents administratifs (billets d'avion, factures, etc.) te seront demandés si ton projet est accepté.

## Dates de dépôt

En raison de la situation exceptionnelle liée à la COVID-19, les [dates de dépôts](#) peuvent être modifiées régulièrement. Par conséquent, nous vous prions de les consulter en ligne afin d'avoir une information à jour. *La direction se réserve le droit de modifier les dates de dépôt en tout temps.*

**ATTENTION!** Pour les projets acceptés avec un départ **après le 1<sup>er</sup> avril**, les billets d'avion doivent afficher une date de départ postérieure au 1<sup>er</sup> avril. **Tous les projets qui ne respecteront pas cette condition se verront annulés par LOJIQ.**

## Dépôt d'un projet hors délai

**Tu n'es pas en mesure de respecter ces périodes de dépôt?** Il est possible de proposer un projet hors délai dans le cadre de ce programme, à condition d'acheminer **un dossier complet** au minimum **2 mois** avant le départ.

Pour les projets nécessitant **un visa**, les délais d'obtention dudit visa doivent être pris en considération.

*Les projets hors délais seront considérés en fonction des ressources budgétaires disponibles.*



## Comment déposer mon dossier?

- 1- Crée ton compte sur le portail LOJIQ (ou connecte-toi si tu possèdes déjà un compte)
- 2- Remplis le formulaire du projet et inscris ton nom d'utilisateur pour déposer ton formulaire
- 3- Joins tous les documents requis sous l'onglet *Documents joints*
- 4- Remplis la fiche de candidature sous l'onglet *Votre candidature* si tu prends part au projet en tant que participant et joins tous les documents requis sous l'onglet *Documents joints*
- 5- Invite les autres participants sous l'onglet *Invitation(s) de participant(s)* si d'autres participants prennent part au projet

Les projets déposés dans le cadre de Québec Volontaire doivent obligatoirement être encadrés par un organisme d'accueil ayant le statut d'organisme à but non lucratif ou de coopérative.

Les participants peuvent aussi postuler à nos projets clés en main élaborés avec la collaboration de nos partenaires.

*Avec l'appui financier du **Secrétariat à la jeunesse** et de la **Fondation LOJIQ**.*